



**1/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA MARNE**  
**MODIFICATION DES STATUTS**

Le siège du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Marne était précédemment situé 52 rue Carnot à Châlons-en-Champagne.

Suite au déménagement du siège dans ses nouveaux locaux, 2, place de la Libération à Châlons-en-Champagne, le SIEM doit modifier l'article 8 de ses statuts relatif au "siège du syndicat".

Il vous est proposé d'approuver la modification de l'article 8 des statuts du SIEM qui sera ainsi rédigé :

Le siège du SIEM est fixé au 2, place de la Libération à Châlons-en-Champagne (Marne)

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**OUI** l'exposé qui précède,

**APPROUVE** la modification de l'article 8 des statuts du SIEM au terme duquel le siège est fixé au 2, place de la Libération à Châlons-en-Champagne (Marne).

**Résultat du vote :**

- Voix pour : 22
- Voix contre : -
- Abstentions : -

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.**

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

**LE MAIRE,**

**Alain BIAUX**